

## Avis n° 2021-14

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 5 juillet 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,  
Vu les statuts de l'Université.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et représentés*).

### Rend l'avis suivant :

**Objet : Dossier HCERES - Axes stratégiques de développement de l'établissement**

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur les axes stratégiques de développement de l'établissement, conformément au document joint.

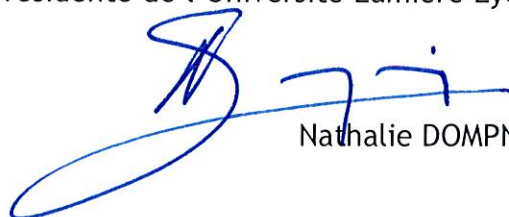
Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

#### Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 47  
Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 3  
Nombre d'abstentions : 11  
Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 5 juillet 2021,

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.  
Date de publication sur le site internet de l'Université : 9 juillet 2021.*